

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 35 /AONO/ADC/CIPM/2023 DU 19/09/2023

**POUR L'ÉTUDE EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UNE GESTION DE LA MAINTENANCE
ASSISTEE PAR ORDINATEUR (GMAO) A LA SOCIETE AEROPORTS DU CAMEROUN S.A
(PHASE 1).**

FINANCEMENT : SOCIETE AEROPORTS DU CAMEROUN S.A.

IMPUTATION : EXERCICE 2023, LIGNE 60570000.

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution de son plan d'actions pour l'année en cours, le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A, Maître d'Ouvrage, lance un appel d'offres national ouvert pour l'étude en vue de la mise en place d'une Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur à la société.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent appel d'offres portent sur :

- L'état des lieux exhaustifs des maintenances des infrastructures de Génie Civil, du matériel d'assistance, des installations et équipements d'exploitations ;
- L'identification des écarts par rapport aux normes et bonnes pratiques ;
- Les préconisations pour combler les écarts ;
- L'élaboration d'un répertoire de l'ensemble des procédures nécessaires ainsi que l'analyse desdites procédures ;
- La rédaction d'un rapport final ressortant des préconisations pour la phase 2.

3. Participation

La participation à cette consultation est ouverte aux Bureaux d'Etudes ou Cabinets ayant leur siège social en République du Cameroun et spécialisés dans l'Asset Management (Gestion d'Actifs) selon la norme ISO 55001 et en Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur.

4 Allotissement

Les prestations sont constituées en **un (01)** seul lot.

5 Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres seront financées par le budget de la Société Aéroports du Cameroun, Exercice 2023, ligne 60570000.

6 Cout prévisionnel

Le cout prévisionnel toutes taxes comprises des prestations envisagés est évalué à l'issue d'une étude préalable à **soixante millions (60 000 000) Francs CFA**.

7 Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, sous peine de rejet, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'assurance, agréé par le ministère en charge des Finances, d'un montant **d'un million deux cent mille Francs CFA (1 200 000) Francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres, soit quatre-vingt-dix (90) jours.

8 Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté au Département de la Gestion Administrative des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, Tél. (237) 22 23 22 45 / 22 23 36 02 poste 335/359 dès publication du présent avis.

9 Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au Département de la Gestion Administrative des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **Tél. 22 23 36 02, postes 335/359**, dès publication du présent avis, sur présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **quatre-vingt mille (80 000) Francs CFA** dans le compte intitulé « CAS – ARMP » ouvert dans les agences BICEC : Yaoundé-Agence centrale, Douala-Bonanjo, Limbé, Buéa, Dschang, Bafoussam, Bertoua, Ebolowa, Bamenda, Ngaoundéré, Garoua et Maroua.

10 Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et **six (06) copies** marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermé, sous peine de rejet, au Département de la Gestion Administrative des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, porte 0104, au plus tard le **17 / 10 /2023** à 12 heures, et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 35 /AONO/ADC/CIPM/2023 DU 18 / 09 /2023

**POUR L'ÉTUDE EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UNE GESTION DE LA MAINTENANCE
ASSISTEE PAR ORDINATEUR (GMAO) A ADC.SA. (PHASE 1)**

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

11 Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

12 Ouverture des offres

L'ouverture des offres se fera en deux temps, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

La première ouverture concernera celle des offres administratives et techniques, elle aura lieu le **17 / 10 /2023 à 13 heures**, siégeant en séance publique dans le bureau de la Commission Interne de passation des marchés sis à l'aérogare passagers de Yaoundé-Nsimalen, **porte 1103**. Seules les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique requise seront ouvertes à une date ultérieure.

13 . Délai d'exécution

Le Maître d'Ouvrage souhaite que les prestations soient réalisées dans un délai de **trente-deux (32) semaines**. Toutefois, le délai d'exécution final sera le délai proposé par le soumissionnaire retenu.

14- Evaluation des offres

14.1 Critères éliminatoires

- a) Dossier administratif incomplet ou au moins une pièce administrative non conforme (confère RPAO, enveloppe administrative) ;
- b) Offre financière incomplète (confère RPAO, enveloppe financière) ;

- c) Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de marché au cours des trois (03) dernières années et de non appartenance à la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP pour les soumissionnaires nationaux (*à joindre dans le dossier technique*) ;
- d) Présence d'une pièce falsifiée ou fausse déclaration ;
- e) Une note technique inférieure à **quatre-vingt (80) points sur cent (100)** pour la notation des critères essentiels ;
- f) Absence de renseignement d'un prix unitaire quantifié ;
- g) Refus du soumissionnaire d'accepter les corrections des erreurs arithmétiques de son offre financière ;
- h) Présence d'une information financière dans l'offre administrative ou technique ;
- i) Absence des certifications sollicitées pour le personnel d'encadrement :
 - CAMA (Certified Asset Management Assessor/Auditor) du WPiAM.
 - CMRP (Certified Maintenance and Reliability Professional) du SMRP.
 - PMP (Project Management Professional) du PMI.

14.2 Critères essentiels

- | | |
|---|-----------------|
| 1. Références en prestations similaires ; | 20 pts ; |
| 2. Moyens matériels ; | 16 pts ; |
| 3. Qualité du personnel ; | 50 pts ; |
| 4. Note méthodologique ; | 04 pts ; |
| 5. Capacité financière ; | 04 pts ; |
| 6. Preuves d'acceptation des conditions du marché ; | 04 pts ; |
| 7. Présentation de l'offre. | 02 pts. |

15 Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de **soixante (60) jours** à partir de la date limite fixée pour leur remise.

16 Méthode de sélection du consultant

Le consultant sera choisi par la méthode de Qualité/Coût, conformément aux procédures décrites dans le présent Dossier d'Appel d'Offres.

17 Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre la mieux disante et remplissant les capacités administratives et techniques requises.

18 Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction de Maintenance de la société Aéroports du Cameroun, sise à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, Tél. 22 23 36 02, poste 414/413.

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS aux numéros suivants :

- MINMAP : **673 20 57 25 / 699 37 07 48** ;
- CONAC : **222 20 37 32 / 658 26 26 82** ;
- Numéro vert CONAC : **1517**.

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- *Président du Conseil d'Administration ADC S.A.* ;
- *Président CIPM (pour information)* ;
- *DM (pour information)* ;
- *DG.M (pour archivage)* ;
- *Service courrier (pour affichage)* ;
- *Site internet ADC S.A. (www.adcsa.aero)*.

